

Enjeux d'école

I have a dream !

Dans mon école, les élèves de deux ans sont scolarisés dans des conditions idéales, à 15 dans la classe avec une enseignante et une ATSEM, comme dans chaque classe. Il y a un dortoir avec une place pour chaque élève de maternelle qui a besoin de dormir l'après-midi, une salle de motricité équipée d'un matériel de qualité. Régulièrement, la maîtresse langage intervient dans les classes, prenant en charge de petits groupes d'élèves. Quand le besoin s'en fait sentir, les enseignants spécialisés du RASED sont là, prêts à épauler les enfants et à aiguiller leurs enseignants. Le psychologue scolaire discute avec tous les enseignants et voit les élèves rapidement, sur simple demande rédigée par la directrice. La directrice a une aide administrative capable de gérer les affaires courantes qu'elle connaît bien depuis 6 ans qu'elle occupe ce poste. Et puis, le temps de décharge est suffisant pour les quelques tâches administratives réclamant son intervention.

En élémentaire, toutes les classes sont à un seul niveau, jamais plus de 24 élèves. Il y a dans l'école un enseignant surnuméraire qui permet à chaque élève de bénéficier de décroissements, d'aide personnalisée sur le temps de classe, qui permet à chaque maître de travailler facilement en petits groupes. Les élèves qui en ont besoin bénéficient d'une AVS à plein temps, remplacée quand elle part en formation. Tout comme les enseignants : qu'ils soient malades ou en formation (très régulière, toujours intéressante), ils sont remplacés par un titulaire mobile. Et puis de temps en temps, il y a les stagiaires qui viennent voir comment cela se passe dans une école, qui prennent un peu la classe sous les conseils avisés d'une équipe de circonscription dont les frais de déplacement sont intégralement remboursés... avant de retourner à l'IUFM pour parfaire leur formation pendant les deux années qu'elle dure...

Il faut dire qu'avec un salaire moyen de 3400 €, le métier a de quoi attirer, comme en Allemagne.

Et puis d'un coup, en sursaut, je me suis réveillé. Cette école n'est pas la mienne : c'est celle dont je rêve. Et maintenant, les chiffres me reviennent en tête : 60000 suppressions de postes en 4 ans. 51 postes rien que cette année dans la Somme, entraînant sans doute près de 100 fermetures... Et une date s'est imposée à moi : **le 19 mars, pour dire OUI à l'école de mes rêves !**

Stéphane Magnier, à Amiens, le 7 février 2011

Février 2011

Dispensé de timbrage **Amiens C.T.C.** Déposé le 07/02/2011

« Enjeux d'école »
Bulletin d'informations syndicales du SNUipp Somme
Trimestriel IPNS 0,61 € CPPAP 1011 S 08099 - ISSN 1631-512X
Directeur de la Publication : Nathalie Dru

ENJEUX D'ECOLE
25 rue Riolan
80000 AMIENS

TRIMESTRIEL n°71 - supplément n°2
Décembre - Janvier - Février

SOMMAIRE

1 Edito **2** Actualités **3** Société 1

4 Carrière **5** Société 2

6 Formation

I & II Bulletin d'adhésion 2010-2011

III & IV Clic-remplacement

V & VI Affichettes non-remplacement

**Clic-remplacement :
plus que jamais...**

page 2

19 mars : pour l'école !

page 2

PISA : comparons vraiment tout.

page 4

RIS et stage syndical : ON Y A DROIT !

page 6



SNUipp-FSU Somme

www.snuipp.fr/80 80@snuipp.fr

SNUipp-FSU Somme

25 rue Riolan 80000 Amiens

☎ 03 22 80 80 78 📠 03 22 80 80 81



Le 19 mars pour l'École de l'égalité des chances

16000 suppressions de postes en 2011, près de 60000 depuis 2007, -51 postes dans la Somme pour le premier degré, des conditions de travail désastreuses, des RASED amputés, des remplaçants trop rares, des classes surchargées : rien ne va plus !

La journée du 22 janvier a montré la détermination des personnels de l'Éducation mais aussi des parents, des jeunes et des mouvements pédagogiques à ne pas accepter la dégradation du service public de l'Éducation.

La grève du 10 février que la FSU a voulu pour dénoncer la carte scolaire et les conditions de travail désastreuses des enseignants a été suivie largement et notamment dans notre département pour aller crier aux portes de la Préfecture contre les suppressions de postes dans le second degré.

La journée nationale du 19 mars prochain sera sans nul doute une nouvelle réponse à la hauteur de l'attaque contre l'Éducation nationale.

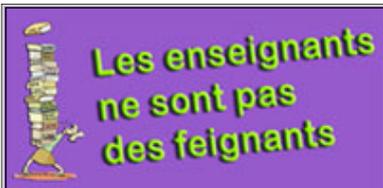
Les défis à relever pour le système éducatif sont considérables : faire face à l'échec scolaire persistant, en finir avec les sorties sans qualification du système éducatif de trop nombreux jeunes, assurer la réussite

de tous à tous les niveaux. Mais le gouvernement doit cesser de faire croire qu'il est possible de faire mieux avec moins. Nul n'ignore que sa politique éducative est dictée par celle de la réduction des dépenses publiques pour diminuer les déficits publics.

L'ampleur des suppressions de postes dans l'Éducation ainsi que les régressions actuellement en cours dans le système éducatif (instaurant une école de plus en plus ségrégative) ne permettront pas de relever ces défis et d'assurer enfin la réussite de tous les élèves.

C'est une autre politique, d'autres moyens, une autre dynamique à tous les niveaux du système éducatif qu'il faut mettre en œuvre.

Le 19 mars, les enseignants avec les parents, avec les élèves seront dans la rue une nouvelle fois pour dire que : « NON ils ne veulent pas de cette école-là ! »



Le SNUipp - FSU a lancé une enquête sur le temps de travail réel des enseignants du premier degré. Les résultats intermédiaires sont édifiants !

Tous les temps de travail suivants sont des moyennes hebdomadaires.

- Temps de réunion : **2h30**
- Temps pour la classe : **16h05**
- Temps de rencontre avec les parents : **1h12**
- Temps de travail administratif : **5h30**
- Temps de travail total : **52h49**

Ramené sur 47 semaines de travail + 5 semaines de congés payés, les enseignants du premier degré de la Somme auraient un temps de travail hebdomadaire de **40h27**. Ceci en considérant qu'aucun ne travaille pendant les vacances.

Tout cela pour un salaire représentant 54,6% de celui d'un cadre A administratif français ou 60,3% du salaire moyen d'un enseignant allemand...

L'enquête est toujours en ligne :
<http://80.snuipp.fr/spip.php?article1241>

Livret maternelle

Les directeurs d'école maternelle et primaire ont été invités à participer à une réunion animée par M. Poirel, IEN maternelle, dans le cadre du Plan d'Action Départemental.

Il a présenté le projet de livret de suivi des progrès de l'élève (évaluation progressive des apprentissages de la PS à la GS). Une note départementale définissant un cadre de travail ainsi qu'un DVD « Apprendre à parler » et un prototype du livret seront prochainement communiqués aux écoles. De mars à juin, des équipes pédagogiques volontaires sous la responsabilité du directeur expérimentent une proposition de livret et travailleront à la construction d'un attendu comportant plusieurs items. Un bilan de cette action sera rendu pour le 15 juin. A la rentrée prochaine, 48 fiches (=48 attendus) composeront ce nouvel outil !

Encore et toujours des expérimentations! A quand une réelle formation, de réelles conditions de travail satisfaisantes et une vraie reconnaissance de notre travail actuel ?

Carte scolaire

Le ministère, sur demande de l'UMP, a décidé de faire reporter les opérations de carte scolaire du premier degré après les élections cantonales de mars prochain. Les fermetures et ouvertures de classes ne seront donc pas connues avant la fin mars et seront définitivement arrêtées lors du CDEN du 3 mai. Inutile de préciser que le mouvement et la préparation de la rentrée s'en trouveront fortement perturbées pour un grand nombre de collègues.

Pour dénoncer cette instrumentalisation à des fins politiciennes, le SNUipp - FSU Somme a écrit à tous les maires des communes du département où se trouve encore une école (416) pour leur demander de partager avec nous les informations que certains ont.

Nous mettons également un courrier type à destination des parents à la disposition des collègues qui trouvent cette situation inacceptable.

Voir sur notre site : <http://80.snuipp.fr/spip.php?article1286>

Clic-remplacement : le retour !

Les journées d'absence non-remplacées sont de plus en plus nombreuses, le déplacement de remplaçants déjà en poste semble être devenu un sport départemental, les départs en stage syndical ne peuvent plus être assurés, ...etc. Tout cela au détriment des élèves et de nos collègues.

L'administration n'hésite plus à compter sciemment et cyniquement sur notre "conscience professionnelle" pour que nous ne nous rendions pas aux stages syndicaux (alors que chacun a droit à 12 jours par année scolaire) ou aux réunions statutaires, et cherche à nous faire culpabiliser en cas d'absence. Elle rend difficile le rapport avec les parents car c'est nous qui sommes en contact avec eux et qui sommes confrontés à leur colère quand leur enfant ne peut bénéficier de l'enseignement auquel il a droit, quand leur enfant a suivi les cours avec un effectif inadmissible du fait de la répartition des élèves des autres classes. Elle rend difficile les rapports entre collègues qui n'en peuvent plus d'accueillir les élèves des autres enseignants. Pourtant, c'est uniquement l'État

qui est coupable. Coupable de ne pas mettre en place suffisamment de postes de remplaçants pour couvrir les besoins réels en remplacement. Coupable de détériorer les conditions de travail des enseignants (et des élèves). Coupable de générer l'absence d'enseignants qui n'en peuvent plus des conditions dans lesquelles ils travaillent.

Le SNUipp - FSU, avec le SE-Unsa et la FCPE, décide donc de relancer la double-consigne :

- renvoi des élèves dès le deuxième jour sans remplaçant
- information des parents du nombre de journées sans remplaçant (et dénonciation auprès de l'administration) par les courriers et les affichages

Pour cela, nous mettons à votre disposition un tableau mensuel à remplir pour chaque classe de l'école (et à nous renvoyer ou à remplir en ligne **une fois par mois**), des affichettes à apposer sur la porte de l'école ainsi qu'un courrier type à destination des parents, de votre IEN et de l'IA.

(cf. documents joints à l'Enjeux d'école)



PISA : comparons tout !

Depuis quelques années, le rapport PISA, qui mesure la performance des élèves de 15 ans dans différents domaines, fait grand bruit en France. Notre pays n'est que 22^{ème} au classement sur 65. Mais que se cache-t-il derrière ces fameux résultats ?

	Place au classement Pisa 2009	Nombre d'élèves par classe en primaire *	Nombre maximum d'élèves par classe	Nombre d'enseignants par classe en primaire	Nombre d'enseignants spécialisés	Coût par an d'un élève en primaire pour l'état *	Taux de recours au cours particuliers	Salaires des enseignants après 15 ans d'exercice en primaire (1)
France	22	22,7	Pas de limite	1	En baisse	4400 €	De plus en plus	23 295,88 €
Finlande	3	19,9	24	1 + 1 assistant d'éducation	Aide d'un enseignant spécialisé dès qu'il y a difficulté	4539 €		27 888,85 €
Corée	2	30	?	1	?	3956 €	67.6 % des élèves	39 819,22 €

* Source OCDE 2008

(1) avec un avancement quasiment au rythme le plus rapide

Place de l'enseignant dans la société :

En France, le malaise enseignant est connu de tous. Manque de reconnaissance, l'impression de ne pas pouvoir aider les élèves en difficulté comme ils le mériteraient, classes surchargées avec de plus en plus souvent des niveaux multiples, pression administrative de plus en plus importante : PPRE, dossier de suivi de l'élève en difficulté, évaluations nationales en CM2 et en CE1, des évaluations de circonscription en GS et en CP. Les réformes effectuées sans les enseignants indiquent clairement la place qui leur est accordée : rappelons dernièrement le passage à la semaine des quatre jours que nous avons appris par voie de presse. Il existe aussi des

pseudo concertations, comme celles qui ont eu lieu lors des changements de programmes en 2008. Il est donc peu surprenant que nous soyons bien souvent amers et déçus.

En Finlande, la profession jouit d'un réel prestige dans la société. Les enseignants y sont considérés comme des professionnels compétents, et pas uniquement à l'occasion de déclarations d'intentions politiques. Ainsi ils ont une réelle liberté pédagogique et peuvent innover sans devoir se justifier. Ils sont satisfaits et fiers de leur travail. Leur formation continue est très régulière. Leur niveau de formation initiale, la formation continue et la confiance qui leur est accordée leur permettent de fonctionner toute leur carrière sans inspection.

Rémi Castères, un enseignant, récolte régulièrement des témoignages de collègues étrangers. Les données pour le primaire étant difficiles à obtenir, voici une journée dans un internat coréen pour un lycéen :

Les Coréens ont deux journées de classe successives, la première dans les écoles telles que nous les connaissons, puis ils enchaînent vers 18 heures avec l'enseignement privé parallèle.

Le gouvernement coréen a récemment interdit que les cours se prolongent au-delà de minuit.

Le lycée leur fournit l'enseignement "normal" et l'enseignement parallèle.

Les lycéens se lèvent à 5 h 50. Leurs cours commencent à 7 h 20 et durent jusqu'à 12 h 30, soit près de 5 heures. L'après-midi, ils reprennent de 13 h 20 à 16 h 10, soit presque 3 heures. En soirée, cela recommence à 19 h et dure jusqu'à minuit, soit 5 heures. Cela représente des journées de classe de presque 13 heures. Le dimanche et les jours fériés, c'est la grasse matinée avec un réveil à 8 h 30. Par contre, le travail s'arrête aussi à minuit, comme les autres jours. Un dimanche par mois est libre et les élèves peuvent retourner dans leur famille.

substituer à l'aide spécialisée et n'est donc pas une réponse adaptée. De plus, ajouter du temps scolaire, même en petit groupe, à des enfants qui ont déjà 6 heures de classe dans la journée et surtout qui sont en difficulté, ne semble pas être la solution.

En Finlande, les élèves sont aidés au sein de l'école dès que cela est jugé nécessaire. Des enseignants spécialisés sont présents et disponibles. Le niveau des élèves est donc moins hétérogène puisque les écarts ne se creusent pas.

Comment faire évoluer un système éducatif ?

Au milieu des années 70, les finlandais avaient un système comparable à la France après l'école primaire. Ils ont effectué des changements progressifs et cohérents, centrés autour de l'élève : un taux d'encadrement

élevé, d'excellentes conditions matérielles, et tout en gardant le même budget, ont fait des économies sur des points qui seraient litigieux pour certains d'entre nous : la vie scolaire, l'inspection et l'administration (y compris centrale).

Pour mettre en œuvre ce type de réforme en France il faudrait que l'éducation nationale soit une réelle priorité et que le gouvernement, quel qu'il soit, ait une autre conception de la réforme. Elle devrait être profonde, mûrement réfléchie, réalisée dans l'intérêt des élèves et apporter une amélioration des conditions d'enseignement. Si les enseignants vont mieux, les enfants seront les premiers à en bénéficier.

Certains pensent également au retour à la discipline, qui permettrait d'avoir des classes plus chargées puisque plus calmes en théorie, et à un enseignement traditionnel. Peut-être certains rêvent-ils d'une école à la coréenne avec effectifs très élevés et

cours magistraux ? (voir encadré).

Que désirons-nous pour les élèves français ? Un retour poussieux aux années 50, illusion d'un paradis perdu, ou une entrée de plein pied dans l'avenir ? Il faut exiger la mise en place d'une politique visant la réussite de tous les élèves et l'égalité des chances.

Sources & bibliographie de l'article

http://www.oecd.org/document/56/0,3746,fr_2649_37455_46414200_1_1_1_37455,00.html

<http://www.oecd.org/dataoecd/33/5/46624382.pdf>

<http://economie-analyses-actualites-opinions.over-blog.com/article-l-education-ebauche-d-un-constat-et-de-pistes-50716064.html>

<http://www.eurocompar.eu/select.php>

<http://www.meirieu.com/ECHANGES/robertfinlande.pdf>

http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=98&ref_id=CMPnon07306

http://ecoles.alternative-democratique.org/_Remi-Casteres_



Le SNUipp-FSU 80 a rencontré les PES

Pendant leur stage en responsabilité, les professeurs des écoles stagiaires ont été confrontés au travail énorme que demande une classe :

- problèmes de préparation, de gestion de classe, surcharge de travail, stress, tentation d'abandon.
- manque de formation (connaître les programmes, les différents termes : fiche de préparation, progressions, programmations...)
- inquiétudes concernant l'évaluation, la titularisation.

Ceux-ci n'ont pas compté leurs heures. L'enquête « **les enseignants ne sont pas des feignants** » que nous avons proposée à tous les collègues du département, montrent chez ces jeunes collègues un temps de travail dépassant les 75h par semaine. A ce rythme-là, des questions se posent sur la surcharge de travail, le manque de formation, la réforme de l'IUFM.

Affaire à suivre...

Mouvement 2011

Le calendrier provisoire fait état d'une ouverture des serveurs pour la saisie des vœux le 28 mars (avant le premier groupe de travail pour la carte scolaire prévu le 29 mars !) et pour une durée de 2 semaines. Le tout restant bien évidemment à confirmer...

**Moins de classes
Moins d'enseignants
Moins de RASED
Moins de moyens
Moins de salaire
Moins de retraite
Plus d'élèves**

**Je rejoins le
SNUipp - FSU**

Déclaration d'intention de faire grève par voie électronique

Elle doit être envoyée à votre IEN 48 h avant depuis votre **adresse électronique professionnelle** (adresse de la forme prenom.nom@ac-amiens.fr), à l'exclusion de toute autre (personnelle, i-prof) à partir de <https://bv.ac-amiens.fr/horde>. Elle doit comporter vos nom, prénom, grade, fonction et affectation; votre circonscription; « Je déclare avoir l'intention de faire grève le JJ/MM/AAAA ». Demandez un accusé de réception.

Le SNUipp - FSU continue de dénoncer cette obligation de déclaration qui nuit au droit de grève.

Mouvement 2011 : trop peu de changements.

Un groupe de travail s'est tenu le 24 janvier à l'inspection académique. Trop peu d'améliorations ont été apportées et surtout, les règles d'accès aux temps partiels se durcissent !

Les représentants du personnel ont tout d'abord rappelé les exigences contenues dans la pétition unitaire signée par plus de mille collègues.

Ces revendications passant par l'abrogation de la note de service ministérielle, l'inspecteur d'académie n'a pas voulu les prendre en compte. **Le secrétariat national du SNUipp - FSU continuera donc d'intervenir auprès du ministère afin que cette note de service injuste soit abrogée.**

Soucieux d'améliorer au maximum les conditions du mouvement, y compris dans un cadre que nous dénonçons, le SNUipp - FSU a fait quelques propositions d'améliorations des règles du mouvement à la mode de l'inspecteur d'académie :

- **Barème** : la note pédagogique n'ayant pas sa place lors d'une opération administrative, nous demandons sa suppression du barème. Les autres organisations syndicales présentes se sont opposées à cette suppression mais un accord a été trouvé pour l'assortir d'un coefficient de 0,5, première étape vers une suppression nécessaire.
- **Vœux géographiques** : l'IA ramènerait à 3 le nombre de zones géographiques à demander (contre 4 en 2010). Le SNUipp - FSU a défendu la possibilité de faire 3 vœux "géographiques" (incluant les communes et pas seulement les zones) afin d'atténuer l'effet de ces vœux-zones. Apparemment sans succès.
- **Postes à profil** : l'IA souhaite transformer les

directions ZEP avec décharge complète en postes à profil. Nous nous y sommes opposés.

- **Temps partiels** : l'IA souhaite restreindre l'accès au temps partiel pour les directeurs (déchargés ou non), les titulaires mobiles (ZIL ou brigades), les enseignants en SEGPA. Ces personnels participeraient au mouvement pour obtenir un poste provisoire (tout en restant titulaire de leur poste précédent) afin d'exercer à temps partiel sur ce poste provisoire. Au nom du droit au temps partiel sans discrimination, nous nous sommes farouchement opposés à cette volonté de limiter l'accès au temps partiel.
- **Prise en compte de la situation familiale lors de la seconde phase** : conformément à ses mandats, le SNUipp - FSU a demandé des majorations de barème pour les parents lors de la phase d'ajustement (afin d'éviter que des parents ne se retrouvent nommés à 75 km de leur lieu de résidence et du lieu de scolarisation de leurs enfants comme c'est le cas actuellement). Cette proposition a suscité une levée de bouclier de la part d'autres organisations syndicales. Toutefois, nous ne renions pas nos mandats et continuerons à réclamer la prise en compte de la situation familiale pour les affectations à titre provisoire.

Le compte-rendu complet de ce groupe de travail est à retrouver sur notre site internet : <http://80.snuipp.fr/spip.php?article1280>

Inspection / Évaluation : légères modifications.

Echelon	4	5	6	7	8	9	10	11 & HC
Ancienneté moyenne	<4a6m	<7a6m	<10a6m	<13a6m	<17a6m	<21a6m	<26a	>26a
Ancienneté dans l'échelon	2 à 6m	3a	3a	3a	4a	4a	4a6m	
Insuffisant	<10	<10,5	<11,5	<12	<12,5	<13	<13,5	<14
Passable	≥10 & ≤11,5	≥10,5 & ≤12	≥11,5 & ≤13	≥12 & ≤13,5	≥12,5 & ≤14	≥13 & ≤14,5	≥13,5 & ≤15	≥14 & ≤15,5
Satisfaisant	>11,5 & ≤12,5	>12 & ≤13	>13 & ≤14,5	>13,5 & ≤15	>14 & ≤15,5	>14,5 & ≤16	>15 & ≤16,5	>15,5 & ≤17
Très satisfaisant	>12,5 & ≤13,5	>13 & ≤14	>14,5 & ≤15,5	>15 & ≤16,5	>15,5 & ≤17	>16 & ≤17,5	>16,5 & ≤18	>17

Nouvelle grille de notation des professeurs des écoles

- L'entretien ne dépassera pas 45 minutes.
- Le document préparatoire ne dépassera pas 4 pages.
- L'avis d'inspection sera envoyé et le directeur devra en accuser réception. Dans les 3 semaines suivantes, l'inspection aura lieu.
- Des inspections d'école seront possibles : réunions, inspections individuelles, bilans...
- Les représentants du personnel ont été informés de la nouvelle grille de notation.

Le vocabulaire employé (contrat d'objectif, performance, efficacité, management, pilotage, ...etc.) devrait être modifié sur la demande du SNUipp - FSU.

Le protocole d'inspection va être validé par une prochaine CAPD.

Le compte-rendu complet de ce groupe de travail est à retrouver sur notre site internet : <http://80.snuipp.fr/spip.php?article1289>



Rythmes scolaires : rapport remis

Un pré-rapport ("Rapport de synthèse des auditions, des débats dans les académies et des échanges sur internet") a été remis à M. Chatel par le comité de pilotage de la conférence nationale sur les rythmes scolaires le mardi 25 janvier.

Des constats en forme de désaveu

Les constats qui portent sur l'ensemble du cursus de la maternelle au lycée ne sont guère nouveaux et sonnent comme un désaveu de la politique imposée depuis 2008 avec l'aide personnalisée et les nouveaux programmes : journée trop lourde, année trop courte, semaine épuisante en primaire, temps déséquilibrés... Ainsi "les temps de vie hors temps scolaire sont disparates [...] trop laissés aux solutions individuelles et aux aléas locaux, au système D". De plus les devoirs à la maison "pénalisent les élèves qui ont le plus de temps de transport ou qui sont le plus en difficulté". Associations de parents d'élèves, organisations syndicales, associations complémentaires, collectivités locales, mais aussi professionnels du tourisme, chacun a donné son point de vue au cours du dernier trimestre 2010. Le comité a rappelé la hauteur des enjeux de ce débat : "L'organisation nouvelle des rythmes scolaires du XXI^{ème} siècle conduirait à modifier le temps de travail scolaire, les manières d'enseigner, les missions des enseignants en interne, mais également leur articulation avec le temps péri et extrascolaire et avec le monde numérique (...)".

Les pistes de réflexion

Mais quand arrive le temps des propositions, le consensus reste difficile à trouver. Selon les rapporteurs, un certain accord se dégagerait sur la semaine de quatre jours et demi ou de neuf demi-journées, la modulation des horaires quotidiens en fonction des âges (5 heures en primaire), le passage des congés d'automne à

deux semaines complètes et la nécessité d'aborder cette problématique dans la globalité des temps de l'enfant. La réduction des vacances estivales ne convainc pas par consensus sauf si se réalise enfin "une meilleure alternance des temps de travail et des temps de vacances" (7 semaines + 2). Par ailleurs faut-il réduire les programmes toujours trop lourds pour être étudié dans une année ? Les professionnels du tourisme sont, quant à eux, motivés par l'étalement des vacances du 15 juin au 15 septembre avec 2 zones, hypothèse que Luc Chatel dit avoir entendue. Pour les maires, les coûts engendrés par de tels changements les inquiètent : cela doit faire "l'objet d'une évaluation financière compte tenu des nombreuses incidences sur les activités périscolaires". Autre paramètre à prendre en compte : les conséquences de ces décisions sur les conditions de travail des enseignants, voire sur la définition de leurs missions (activités d'enseignement et éducatives, temps de présence...)

Des voies de passage à trouver

Reste donc à trouver la voie de passage pour satisfaire des intérêts divergents, l'arbitrage reposant in fine sur le respect de l'intérêt de tous les enfants, précisent O. Quintin et C. Forestier, pilotes du rapport. De son côté, le SNUipp se préoccupe aussi du « mieux d'école » pour tous : réduction des effectifs, possibilité de travail en petits groupes avec plus de maîtres que de classes... Il estime qu'"un cadrage national est nécessaire pour garantir une égalité sur tout le territoire tout en s'appuyant

sur l'intelligence des acteurs de terrain pour s'adapter aux conditions locales". Et un tel changement ne pourra se faire à l'économie ! De plus, précise-t-il, "l'avis des enseignants doit être pris en compte. Une nouvelle organisation des temps scolaires doit améliorer les conditions d'exercice du métier, ce qui concourt aussi à une meilleure réussite des élèves".

De fait pour le SNUipp-FSU, il s'agit de "continuer à porter des propositions d'amélioration de l'école concernant les choix éducatifs". "L'objectif premier doit être la réussite de tous les élèves dans une école de qualité pour toutes et tous". Pour cela il faudra bien aborder "la dimension qualitative du temps scolaire (pas « moins », mais « mieux » d'école), la culture à transmettre à tous et les programmes qu'il ne suffit pas d'alléger, le calendrier scolaire et les enjeux autour des vacances notamment d'été, la nécessité d'améliorer dans le même temps les conditions d'études et de vie des élèves et les conditions de travail des personnels".

Calendrier des opérations

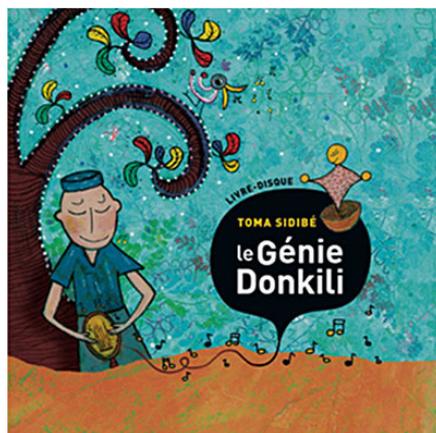
Ce pré-rapport fait uniquement la synthèse de ce qu'a entendu le comité. Un rapport, d'orientation sera établi à partir de quelques lignes directrices fixées par le ministre et fera des propositions mi- 2011. Les nouvelles mesures devraient entrer en vigueur "au mieux" pour la rentrée 2013 ou 2014, avec une mise en œuvre progressive. Luc Chatel se garde bien de formuler la moindre proposition, il réserve ses décisions pour la deuxième partie de l'année 2011.

La petite valise culturelle

Le génie Donkili est parmi nous.

Toma Sidibé est né en Côte d'Ivoire et a grandi à Amiens. Il y commence l'apprentissage de la batterie à l'âge de 11 ans puis retourne en Afrique de l'ouest à l'âge de 17 ans. Dès lors le Mali devient son pays d'adoption et il y apprend le djembé (instrument de musique) et le bambara (l'une des langues nationales).

Il sort son 1^{er} disque en 2000, sa musique rythmée par les instruments traditionnels du Mali enchante le public. Les concerts se succèdent et sur scène, Toma et ses musiciens offrent un voyage chaleureux parfois nostalgique, transportant le public du rire aux larmes, de la fête la plus joyeuse à la dou-



leur la plus aigüe. Des concerts riches en émotions, qui ne laissent personne insensible aux problèmes de l'exil ou aux bonheurs simples de la vie.

Son dernier CD « le génie Donkili » est sorti en Novembre 2010, il est destiné aux enfants à partir de 4 ans.

Le génie de la musique et des sons s'est endormi et depuis plus aucun bruit ne se fait entendre.

Toma et ses musiciens donnent vie à différents personnages afin de sortir le génie de son sommeil.

Ce dernier spectacle aborde différents thèmes tels l'enfance, le métissage, le don de soi et la joie d'être ensemble.

CD disponible à la FNAC

Pour contacter Toma (pour une intervention dans les écoles ou autre) :

www.tomasidibe.net



1/2 JOURNEES D'INFO : SESSION n°2

Chaque demi-journée est ouverte à tout collègue, quelle que soit son affectation dans le département.

Les réunions ont lieu de 9h00 à 12h00

- ▶ **AMIENS : 13 avril 2011**
Salle Cavaillès, cloître Dewailly
- ▶ **PÉRONNE : 6 avril 2011**
Salle Rey
- ▶ **ABBEVILLE : 13 avril 2011**
Salle de Rouvroy (310 chaussée de Rouvroy)

Programme (sous réserve)

Carte scolaire, Mouvement, Actions, Questions diverses

NOM, Prénom A, le,
Fonction
École

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie
sous couvert de Madame, Monsieur, l'IEN

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application du décret 82447 du 28/05/82, je participerai à la réunion statutaire organisée par le SNUipp Somme, le 2011 à en remplacement de l'animation pédagogique suivante : prévue le
Le secrétariat départemental a prévenu vos services de cette journée.
Je vous prie d'agréer, Monsieur l'inspecteur, mes salutations respectueuses.

Signature

La nouvelle organisation de la semaine nous amène à programmer les demi-journées d'information syndicale le mercredi matin.
Nous appelons chacune et chacun à continuer à faire vivre ce droit en y participant massivement.

Le SNUipp - FSU, dans le cadre intersyndical, appelle les collègues à décompter le temps de leurs deux RIS (soit 6h) du temps d'animation pédagogique de leur choix et/ou du temps de concertation, s'ils le souhaitent.

STAGE SYNDICAL

Mardi 5 avril 2011 de 9h à 16h30

Rythmes scolaires : un problème de politique éducative et un projet de société

Avec Claire Leconte (Professeur en psychologie de l'éducation à Lille 3)
A Amiens, salle des Provinces (rue de l'Île de France, Amiens, quartier Étouvie)

Le matin (9h-12h):

- ▶ Présentation des travaux de Claire Leconte
- Repas (possibilité de repas sur place : 7 €, tout compris)

L'après-midi (13h30-16h30) :

- ▶ Ateliers de réflexion autour des rythmes scolaires, des rythmes de l'élève, de l'enfant
- ▶ Synthèse des ateliers, pistes de réflexion

Modalités d'inscription

- ▶ Demande de congé de formation syndicale à transmettre à l'IA sous couvert de l'IEN

un mois à l'avance (envoyez-la avant le 1er mars)

(voir modèle ci-contre à reproduire)

- ▶ Remplir et envoyer une fiche d'inscription au SNUipp - FSU (également en ligne)

Un stage de formation syndicale est un droit pour chacun :

faisons-le vivre !

(chacun a droit à 12 jours de formation syndicale chaque année)

Nom :
Prénom :
Fonction :
École / Établissement :
à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
s/c de Mme M. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale,

objet : demande d'autorisation d'absence pour formation syndicale

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **mardi 5 avril 2011** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **Amiens**. Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp-FSU de la Somme sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 4 septembre 1997).

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes sentiments respectueux.

Signature

Coupon d'inscription au stage du 5-IV-2011 à retourner au SNUipp-FSU 80

25 rue Riolan 80000 Amiens, fax : 03.22.80.80.81

Possibilité de vous inscrire en ligne : <http://80.snuipp.fr/spip.php?article1266>

NOM, Prénom : Ecole :

Adresse postale :

..... Prendra son repas sur place (7 €) : oui non

Téléphone : Courriel :@.....



L'ÉCOLE POUR TOUS / TOUS POUR L'ÉCOLE

Enjeux d'École

6

SNUipp-Fsu Somme

